



Pour une défense concrète, transparente et active des agents PATS !

La CAP : instance qui ne s'entend plus au sens d'une instance paritaire se réunissant plusieurs fois dans l'année.

Elle peut être convoquée sur demande de l'agent, afin d'examiner les éventuelles erreurs d'application des lignes directrices de gestion, et nous sommes présent pour défendre les droits et la carrière des agents.



Le résultat du scrutin déterminera également le nombre de représentant.e.s CGT au **Conseil de Discipline, ainsi qu'en Commission de Réforme.**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN
CHAQUE VOIX COMPTE !**



LE VOTE CGT EST EFFICACE AU QUOTIDIEN

Les représentant.e.s CGT interviennent sur les questions qui vous concernent tou.te.s et particulièrement sur :

- **Le déroulement de carrière** : stagiairisation, titularisation, avancement de grade, demande de temps partiel.
- Les demandes de révision d'entretien professionnel.
- **Le respect de mes garanties statutaires** : procédures de discipline, mutations, recours, détachement, reclassement, disponibilité pour convenances personnelles, refus de formations, refus de décharges de service pour l'exercice du droit syndical.

EN CHOISSANT LA LISTE CGT, VOUS VOUS DONNEZ D'AVANTAGE DE FORCE

pour revendiquer et gagner de nouveaux droits au niveau national comme :

- **L'augmentation des traitements / salaires** par le dégel du point d'indice, avec le minimum de rémunération à 1800 euros brut.
- **La retraite à 60 ans pour tous** avec une pension d'au moins 75 % du salaire brut des 6 derniers mois et prise en compte des années d'études et des primes dans le calcul de la retraite.
- **La reconnaissance de la pénibilité.**
- **L'établissement d'un vrai droit et accès à la formation professionnelle** avec un financement porté à 3 % pour le CNFPT.
- **La mise en œuvre de l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes.

**POUR FAIRE
ABOUTIR MES
RENDICATIONS
JE VOTE**



CAHIER REVENDICATIF PATS / SDIS 59

Plus spécifiquement au SDIS 59, Les représentant-e-s élu-e-s en CAP font valoir le cahier revendicatif des Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés.

CONCERNANT LE RÉGIME INDEMNITAIRE ET LES PRESTATIONS SOCIALES

Régime indemnitaire :

IFSE / CIA : Augmentation du régime indemnitaire afin de soutenir votre pouvoir d'achat. Le montant du CIA est ridicule. A la CGT nous réclamons que les agents puissent, au choix, récupérer leurs heures ou êtres payés en heures supplémentaires.

Prestations sociales :

- Prise en charge renforcée de la protection sociale pour la partie employeur concernant la prévoyance et la santé.
- Augmentation de la valeur des titres "restaurant" et de la participation du SDIS.

FIER-E-S !
DE TRAVAILLER POUR LE
SERVICE PUBLIC !



CONCERNANT LES NOMINATIONS DE PASSAGE EN CATÉGORIE SUPÉRIEURE

- Nous sommes attentifs à l'avancement de grade des agents en veillant au respect des critères établis, une équité pour tous.
- Une amélioration des possibilités d'accès au grade supérieur en veillant aux calibrages des postes de l'organigramme.



CONCERNANT LES AGENTS TECHNIQUES

La CGT a pour objectif d'obtenir de la direction des primes relatives à la pénibilité du travail effectué. En particulier pour les agents qui sont dans l'impossibilité d'évoluer.



POUR LES AGENTS ADMINISTRATIFS

Au vu des nombreuses réorganisations de l'organigramme, la CGT veille à garantir la qualité du travail rendu de chacun-e, dans l'intérêt des agents.



EN SAVOIR PLUS

Faites vous votre propre idée avec l'ensemble des documents sur ce QR-code :



cgtsdis59.e-monsite.com

sdis59cgt@gmail.com

CGT Sdis Nord